



Le Port de plaisance de La Rochelle avance dans son projet de bâtiment bas carbone

jeudi 5 janvier 2023, par [lpe](#)

Après un an d'études de préfiguration, le port a fait son choix parmi les 19 participants de l'appel à candidatures concernant son projet « bas carbone » sur la digue du Lazaret. Les Rochelais de l'ABP Architectes seront missionnés pour réaliser les nouvelles installations. Le bâtiment, situé à proximité de la plage des Minimes, sera entièrement reconstruit avec un cahier des charges suivant des critères très poussés en termes d'écoresponsabilité et un objectif de labellisation « niveau argent Bâtiment Durable Nouvelle Aquitaine ».

Faire de la reconstruction du bâtiment du Lazaret un projet exemplaire d'un point de vue environnemental, tant dans sa conception et sa réalisation que son exploitation. Voilà l'ambition que le port s'est donnée. Un an plus tard, après un cycle de concertation avec les associations et les plaisanciers concernés, après le choix du projet, la prochaine étape sera d'affiner les esquisses proposées par le cabinet d'architectes retenu. Le chantier de déconstruction de l'actuel bâtiment pourrait avoir lieu avant l'été prochain afin de pouvoir commencer la reconstruction dès la fin de l'édition 2023 du Grand pavois et faciliter ainsi une ouverture des futurs sanitaires au printemps 2024.

À ce jour, le projet intègre en rez-de-chaussée des toilettes publiques côté plage et des toilettes réservées aux plaisanciers côté port, ainsi que des espaces dédiés aux formations des plaisanciers. Le premier étage sera réservé pour les bureaux des associations nautiques hébergées dans le bâtiment actuel. Une cuisine partagée, une salle de réunion répondront aux besoins constatés, sans oublier la terrasse. *"L'idée, explique **le directeur, Bertrand Moquay**, est d'améliorer les prestations existantes tout en conservant l'esprit associatif des lieux."*



Si les premières esquisses proposées par le cabinet évolueront sûrement à la marge, les principaux critères « bas carbone » à prendre en compte sont établis, avec une cinquantaine de points basés sur l'autosuffisance énergétique et les risques climatiques (augmentation des températures, risque d'inondation, de sécheresse, etc...).

Concrètement, cela passerait par des façades vitrées exposées au soleil pour favoriser l'illumination naturelle, ainsi que l'angle de la toiture, équipée de panneaux solaires et orientée en fonction de l'exposition solaire tout au long de l'année. En outre, le choix des matériaux, comme le bois et des murs clairs, pour un meilleur confort thermique. À l'extérieur, la création d'un espace végétalisé, ainsi que des locaux à vélos sécurisés pour les utilisateurs du site favorisant les mobilités douces.

Pour respecter le Plan de Prévention des Risques Littoraux et suite à la tempête Xynthia d'il y a 11 ans, une partie de la zone où se situe le bâtiment actuel est classée comme zone susceptible d'être inondée en cas d'évènement majeur. Cela imposera un changement majeur dans l'architecture du bâtiment : surélever d'un mètre par rapport à sa hauteur actuelle en cas de reconstruction globale de la structure.

Pour ce projet, le port s'engage dans la démarche des Bâtiments Durables Nouvelle-Aquitaine (BDNA) destinée à accompagner les acteurs d'un projet dans la mise en place des enjeux environnementaux.